

# Seul Jordan Bardella soutient collectionneurs d'armes et tireurs



L'Association pour le rétablissement du port d'arme citoyen a lancé une série de vidéo-entretiens avec des acteurs qui agissent pour un meilleur accès aux armes des citoyens.

C'était au tour de Jean-Jacques Buigne, président de l'Union française des amateurs d'armes de collection de présenter l'association qu'il a fondée il y a 40 ans.

En une vingtaine de minutes, Jean-Jacques Buigne résume l'incompétence notoire des autorités successives chargées de la réglementation des armes sur fond de détestation des passionnés et des pratiquants. L'objectif politique étant avant tout de désarmer le citoyen honnête qui détient ses

armes légalement. En revanche, le plus grand laxisme prévaut envers la racaille et ses trafics.

**L'UFA pointe les énormités des lois et décrets, dont un des nombreux exemples est la définition du modèle**

Et voici un autre exemple :

*« Les collectionneurs risquent des poursuites lorsqu'ils possèdent des douilles d'artillerie vides. Un comble quand on sait que ces mêmes douilles trônent sur les cheminées depuis 1918 comme vase de fleur ou objet décoratif.*

*Un jour, nous avons obtenu une réponse verbale de la DGA comme quoi les douilles décorées ou ayant servi de base pour la fabrication d'un objet utilitaire n'étaient plus des douilles classées en catégorie A2§5, mais de l'art populaire. Ce qui est logique pour cet artisanat de tranchée, mais cette interprétation bienveillante n'a jamais été traduite dans les textes réglementaires.*

*Comme la neutralisation des éléments de munitions n'est prévue que pour les calibres inférieurs à 20 mm, il n'y avait pas de solution pour se mettre en règle. Ce qui fait que le service du déminage, douanes et autres services répressifs s'en donnent à cœur joie pour les saisies qui se soldent par des amendes douanières ou des condamnations au tribunal. ».*

**Les bourses aux armes sont dans le collimateur des forces de l'ordre**

La raison en est toute simple : *« c'est nettement plus facile de se faire un collectionneur que d'aller dans une banlieue où on s'échange sous le manteau et où on risque de prendre des coups. C'est beaucoup plus compliqué et les statistiques de saisies d'armes vont monter moins vite.*

*On va donc donc au plus simple et au plus facile, c'est comme les CRS au bout d'une ligne droite pour les excès de*

*vitesse* ».

Sur les armes et les politiciens, Jean-Jacques Buigne aime à rappeler qu'en 2002, les propriétaires d'armes ont fait échouer Lionel Jospin et ses 17 mesures contre les détenteurs d'armes. « *On se rend compte alors qu'on est une force* ».

Sachant que l'UFA n'a jamais rien obtenu de favorable des administrations, c'est aux candidats des partis politiques qu'elle a écrit via les 13 têtes de listes des sondages IFOP aux dernières européennes.

**Seul Jordan Bardella, tête de liste du Rassemblement National, a répondu positivement à l'UFA**

Extraits :

Le 20 mai 2019,

« Monsieur le président,

Vous m'alertez, par l'intermédiaire de votre questionnaire, sur la situation difficile des tireurs sportifs, chasseurs et surtout des collectionneurs, en France, suite aux directives très restrictives de l'Union européenne sur les armes, et particulièrement sur les armes de collections.

Les députés français au Parlement européen du Rassemblement National ont été particulièrement actifs pour lutter contre la révision de la directive 91/477/EEC. La voie de Mylène Troszczynski a été particulièrement forte contre ce texte. Les armes visées (armes de collections, de chasses, ou de sports) n'ont en effet jamais servi pour commettre des attentats. Tous les terroristes s'approvisionnent sur le marché illégal des armes à feu qui prolifère en Europe, notamment via les pays des Balkans et les « zones grises », grâce à l'absence de frontières. Ce sujet est le grand absent des propositions. Durcir la législation sur les armes à feu n'aura donc aucun effet sur le commerce illégal et le marché noir. L'utilisation

légale et encadrée d'armes à feu et leur suivi sont déjà largement suffisants dans le droit français sans qu'il soit nécessaire d'en faire plus. Qu'on laisse donc les tireurs et collectionneurs en paix, pratiquer sereinement leurs loisirs, et qu'on s'attaque aux vrais problèmes... ».

« ... Sur la question des neutralisations, il est évident que les normes du Banc d'épreuve de Saint-Étienne devraient servir de guide à toute harmonisation européenne. Il s'agit en effet d'un procédé garantissant de manière tout à fait satisfaisante l'irréversibilité du processus, tout en restant respectueux de l'apparence extérieure de l'arme, point essentiel pour tout collectionneur.

Le Rassemblement National défendant par principe la primauté des normes nationales sur les normes européennes, l'ensemble des directives qui en trahissent l'esprit ne devraient recevoir aucun début d'application en France. Dans la même logique, la catégorie D, en ce qu'elle concerne des passionnés détenteurs d'armes ne présentant aucun danger réel, devrait être bien entendu rétablie et le classement des armes antérieure à 1899 comme pièces d'antiquité généralisé.

D'une manière générale, notre mouvement œuvre à la promotion du tir sportif, de nombreux adhérents et cadres pratiquent régulièrement ce loisir. Il en va de même pour la pratique de la chasse. Soyez donc assuré de trouver parmi nous des relais naturels de vos intérêts et de votre passion auprès des différentes instances nationales et européennes. ».

Intégralité de la lettre sur :  
[https://www.armes-ufa.com/IMG/pdf/rep\\_bardella.pdf](https://www.armes-ufa.com/IMG/pdf/rep_bardella.pdf)

**Pour l'ARPAC, Antony Crosignani interviewe Jean-Jacques Buigne, président de l'Union française des amateurs d'armes**

<https://youtu.be/Ve8ob2n9QHc>

lien de secours <https://youtu.be/Ve8ob2n9QHc>, et pour se repérer dans la vidéo:

[00:07](#) Le rôle et l'histoire de l'UFA, ses combats qui ont jalonné son histoire longue de 40 ans

[02:43](#) La carte du collectionneur

[04:33](#) L'action actuelle de l'UFA

[08:53](#) Qu'est-ce que la collection d'armes aujourd'hui en France et dans le monde ?

[12:24](#) Que sont les bourses aux armes si souvent diabolisées ?

[13:28](#) Que faire <https://youtu.be/ucgduzDkwiQ> lorsqu'on trouve une arme de grenier ?

[14:56](#) Votre point de vue sur la situation en Nouvelle-Zélande pour les propriétaires d'armes à feu ?

[15:22](#) Les propriétaires d'armes ont-ils un rôle à jouer sur la politique européenne en vue des élections ?

Note : L'UFA a reçu une réponse de Jordan Bardella, tête de liste du Rassemblement National consultable à cette adresse : <https://www.armes-ufa.com/IMG/pdf/rep...>

[17:24](#) Un mot sur l'anniversaire du décret-loi de 1939 ?

[18:14](#) Le futur de l'UFA et du rapport aux armes qu'ont les hommes ?

**pour aller plus loin :** <https://armes-ufa.com>

**L'ARPAC interviewe Yannic Fogelgesang, armurier (ST Militaria)**

*« Nous constatons une forte demande d'armes pour pratiquer le home défense, ce qui n'est pas sans nous poser beaucoup de problèmes réglementaires »*

*« Avec les différents décrets qui soi-disant sont là pour*

*protéger le citoyen, nous savons tous très bien que tout est fait pour arriver progressivement à l'interdiction d'accès aux armes pour les personnes honnêtes »*

<https://youtu.be/ucgduzDkwi0>

lien de secours <https://youtu.be/ucgduzDkwi0>

**38 minutes et des pistes pour ne plus se laisser dépouiller de nos pistolets, revolvers, fusils et carabines. Et au contraire se réarmer.**

Rodolphe Sanguinetti, vice-président de l'Union nationale des propriétaires d'armes de chasse et de tir est interviewé par Ian Schröder pour l'ARPAC.

<https://youtu.be/Q7wvWK0XMcY>

lien de secours <https://youtu.be/Q7wvWK0XMcY>

**Macron veut me voler mes armes... pour délit d'opinion !**

*« C'est une histoire scandaleuse, qui le touche en premier lieu, que Pierre Cassen a décidé de rendre publique.*

*Tireur sportif, ayant acquis ses armes en toute légalité, n'ayant jamais été condamné pour la moindre violence, il se voit sommé par une préfecture de province, suite à une requête de la préfecture des Yvelines, de rendre ses armes, sous peine de perquisition policière.*

*Sans vergogne, l'État de Macron affirme dans une lettre que Pierre rendra publique que c'est à cause de ses écrits qu'il lui est définitivement interdit de posséder une arme chez lui, ainsi que des munitions. Dans le même temps, dans les banlieues islamisées, les kalachnikov sont nombreuses, et presque tous les clandestins sont armés de couteaux ! »*

<https://youtu.be/Yfjv-71AYwk>

lien de secours <https://youtu.be/Yfjv-71AYwk>

**L'Arpac et l'Institut Mirabeau pour la légitime défense et le port d'arme**

<https://ripostelaique.com/larpac-et-linstitut-mirabeau-pour-la-legitime-defense-et-le-port-darme.html>

<https://youtu.be/ZrX-aAx0xK0>

lien de secours <https://youtu.be/ZrX-aAx0xK0>

**Jacques CHASSAING**